

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 28 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 09

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absents excusés** : CICORELLA Sébastien, FANJAT Pierre, ROMATIF Julien,

**Date de la convocation** : 17 janvier 2025

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Convention de partenariat CIB / mairie

Le maire informe l'assemblée que le Centre Social de l'Île du Battoir demande le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2025 et le réajustement de la participation annuelle de la commune. Dans un souci d'équité, il est proposé un financement par nombre d'habitants (au dernier recensement INSEE) soit 703 habitants. Le taux par habitant s'élève à 2.50 € soit un total de 1 757.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le maintien d'une participation financière actualisée au montant de 1 757.57 €/an envers le CIB, pour l'année 2025,
- précise que toute modification du montant de la participation ou d'un autre élément de la convention fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- autorise le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 janvier 2025

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

